[illegible]

[illegible]

4, Cité Artisanale de Bergevin 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.83 [illegible] (0590) 91.04.86

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

U.L. C.G.T.
du Bassin de Longwy-Longuyon-Villerupt
132, rue de Metz
54403 LONGWY CEDEX

P-A-P, le 10 janvier 2005

Objet : justice pour
Kamel BELKANI

MOTION

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe dénonce avec la plus grande vigueur les pratiques pour le moins surprenantes du Tribunal Correctionnel de Briey dans le jugement rendu le 12 octobre dernier qui, de façon inique, condamne Kamel BELKANI à 3 ans de prison et 30 000 € d'amende pour un incendie qu'il n'a pas commis.

L'attitude partisane de ce jugement met en évidence le parti pris qui tendrait à devenir la règle dans ce pays dit des droits de l'homme.

Non contente de favoriser certains patrons véreux, la "justice" ne prendrait même plus la peine d'examiner de façon contradictoire les faits reprochés à des travailleurs déjà sanctionnés par la perte de leur emploi.

Kamel BELKANI n'est qu'un bouc émissaire dont le jugement ne sert que d'avertissement pour tous ceux qui prétendraient lever la tête et refuser les abus en tous genres que veut imposer la déréglementation systématique qu'on veut imposer de plus en plus aux travailleurs de ce pays.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe apporte son plein soutien à Kamel BELKANI et à tous les travailleurs qui luttent pour leurs droits.

Le Secrétaire Confédéral chargé
des Affaires Internationales

D. SOUILA

C.G.T.G. 82.34.61